

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze septembre à dix neuf heures le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de HENNON Jean-Louis, Maire

**Présents** : Messieurs HENNON Jean-Louis, DE SAINT LOUP Simon, ROBILLARD Georges, DECHILLY Michel, GOY Armand, MECEFFAH Maurice, PICHARD Christophe, Madame HENNON Corinne

Membres en exercice : 11

Présents : 8                      Votants : 8

Date de convocation : 2 septembre 2014    Date d'affichage : 2 septembre 2014

Monsieur PICHARD Christophe a été élu secrétaire

### **Ordre du jour :**

- Choix du cabinet pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le Plan local d'Urbanisme
- Défense incendie
- Point sur étude de faisabilité
- Redevance branchement assainissement
- Questions diverses

## **ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME**

Considérant que la commune de Courcelles Epayelles ne possède pas de document d'urbanisme

Considérant que la commune doit répondre à une demande croissante de permis de construire et afin d'éviter le mitage du village, c'est-à-dire la dispersion des habitations,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme qui définirait les zones constructibles ou non constructibles.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

1. de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal
2. de charger un cabinet d'urbanisme de la réalisation des études nécessaires à l'élaboration ou la révision d'un Plan Local d'Urbanisme
3. de donner l'autorisation au Maire afin de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme
4. de solliciter de l'Etat, qu'une dotation soit allouée à la commune pour aider à couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration (ou révision d'un Plan Local d'Urbanisme) ; de solliciter une subvention du Conseil général
5. d'inscrire au budget de l'exercice 2015 les crédits nécessaires destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration ou à la révision de la carte communale.

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous préfet

## **CHOIX DU CABINET POUR LA REALISATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, pour se faire différents devis ont été demandés :

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| - Cabinet AET de Saint Just en Chaussée | : 28 302.00 euros TTC |
| - Cabinet URBA-SERVICES de Beauvais     | : 27 267.60 euros TTC |
| - Cabinet ARVAL de Crépy en Valois      | : 25 758.00 euros TTC |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le Cabinet ARVAL de Crépy en Valois, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire indique aux membres présents le projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Il indique également qu'il est nécessaire de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 21 465 € HT sur un programme d'investissement subventionné.

Ces travaux pourraient être financés par une subvention du Conseil Général au taux le plus élevé possible

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet des travaux à réaliser telle que définie ci-dessus,
- adopte le financement proposé,
- sollicite à cet effet une subvention au taux le plus élevé,
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée,
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et, pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

### **DEFENSE INCENDIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la borne incendie rue du Château est conforme pour les pompiers et n'est pas conforme pour la Lyonnaise des eaux, elle n'a pas un débit suffisant pour protéger la rue du château, un devis a été demandé à la Lyonnaise des eaux pour alimenter une borne à la mairie depuis la borne de la rue d'Enfer, le devis est de 100 000 euros.

Une demande de devis va être effectuée pour faire mettre une cuve au niveau de la mairie (peut être à l'emplacement du puits) pour créer une réserve incendie.

### **ETUDE DE FAISABILITE**

Un compte rendu sera effectué à la fin du mois par le géomètre.

### **PARTICIPATION INSTITUEE PAR L ARTICLE L. 1331-7 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 1331-7 du Code de la Santé Publique stipule que « les propriétaire des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout auquel ces immeubles doivent être raccordés peuvent être astreints par la commune, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, à verser une participation s'élevant au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'une telle installation. »

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire à l'unanimité :

- ✓ Décide le versement de la participation instituée par l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique ;
- ✓ Fixe les conditions de perception de cette participation comme suit :

- Pavillon neuf : participation forfaitaire de 1 500 euros
- Autre construction spécifique : le Conseil Municipal fixera au cas par cas, le montant de la participation.

Cette participation sera recouvrée dès l'obtention du permis de construire pour les habitations et les constructions nécessitant le raccordement à l'assainissement collectif.

### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION FONCIERE DE COURCELLES EPAYELLES POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à l'Association Foncière de Courcelles Epayelles, la somme de 720.00 euros pour contribuer à l'entretien des chemins communaux.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le réfrigérateur de la salle étant en panne, il conviendrait de voire pour acheter un petit congélateur qui serait mis sous le bar et une armoire réfrigérée à 2 portes
- Voire pour enlever le système d'ouverture de la porte de l'ancienne mairie et de remettre une serrure normale